

**Additif n°1 au n° 42 du Bulletin officiel du ministère de
l'Économie,
de l'Industrie et de l'Emploi
et du ministère du Budget, des Comptes publics
et de la Réforme de l'État
(septembre-octobre 2011)
Bulletin spécial Résultats des élections professionnelles
du 20 octobre 2011**

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Arrêté du 17 novembre 2011 portant nomination des représentants de l'administration aux commissions administratives paritaires et aux commissions consultatives paritaires de l'administration centrale du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, du ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État et du ministère de la Fonction publique.....p. 2

Décision du 17 novembre 2011 portant désignation des représentants des personnels aux commissions administratives paritaires et aux commissions consultatives paritaires du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, du ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État et du ministère de la Fonction publique.....p. 14

Arrêté du 23 novembre 2011 portant composition du comité technique ministériel unique du ministère chargé de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et du ministère chargé du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État et du ministère chargé de la Fonction publique.....p. 24

Arrêté du 23 novembre 2011 portant composition du comité technique d'administration centrale unique du ministère chargé de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, du ministère chargé du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État et du ministère chargé de la Fonction publique.....p. 26

Arrêté du 23 novembre 2011 portant composition du comité technique spécial des services techniques de l'administration centrale du ministère chargé de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, et du ministère chargé du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État.....p. 28

Arrêté du 23 novembre 2011 portant composition du comité technique spécial des services à l'étranger de la direction générale du Trésor du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.....p. 30

Arrêté du 23 novembre 2011 portant composition du comité technique spécial du service à compétence nationale TRACFIN.....p. 32

Arrêté du 23 novembre 2011 portant nomination des représentants de l'administration aux commissions administratives paritaires compétentes pour les fonctionnaires techniques de l'établissement public La Monnaie de Paris.....p. 34

Arrêté du 17 novembre 2011 portant nomination des représentants de l'administration aux commissions administratives paritaires et aux commissions consultatives paritaires de l'administration centrale du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, du ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État et du ministère de la Fonction publique.

Le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, la ministre du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État et le ministre de la Fonction publique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2010-1743 du 30 décembre 2010 relatif à la prorogation et à la réduction de la durée des mandats des membres de certaines instances représentatives du personnel de la Fonction publique ;

Vu l'arrêté du 29 juillet 2011 instituant des commissions administratives paritaires à l'administration centrale du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, du ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État et du ministère de la Fonction publique et fixant la date des élections ;

Vu l'arrêté du 29 juillet 2011 instituant des commissions consultatives paritaires à l'administration centrale du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, du ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État et du ministère de la Fonction publique et fixant la date des élections.

arrêtent :

article 1

Sont nommés en qualité de représentants de l'administration aux commissions administratives paritaires ci-après :

Commission administrative paritaire des contrôleurs généraux économiques et financiers

1) Membres titulaires

- la directrice des ressources humaines, présidente,
- le directeur général des Finances publiques,
- le directeur du Budget,
- le chef du service du Contrôle général économique et financier.

2) Membres suppléants

- le sous-directeur des ressources humaines de l'administration centrale,
- un fonctionnaire de la direction générale des Finances publiques ayant au moins le rang de sous-directeur,
- un fonctionnaire de la direction du Budget ayant au moins le rang de sous-directeur,
- l'adjoint au chef du service du contrôle général économique et financier.

Commission administrative paritaire des administrateurs civils

1) Membres titulaires

- la directrice des ressources humaines, présidente,
- le directeur général des Finances publiques,
- le directeur général du Trésor,
- le directeur du Budget.

2) Membres suppléants

- le sous-directeur des ressources humaines de l'administration centrale,
- un fonctionnaire de la direction générale des Finances publiques ayant au moins le rang de sous-directeur,
- un fonctionnaire de la direction générale du Trésor ayant au moins le rang de sous-directeur,
- un fonctionnaire de la direction du Budget ayant au moins le rang de sous-directeur.

Commission administrative paritaire des administrateurs financiers de la Caisse nationale du Crédit agricole

1) Membres titulaires

- la directrice des ressources humaines, présidente.

2) Membres suppléants

- le sous-directeur des ressources humaines de l'administration centrale.

Commission administrative paritaire des attachés du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

1) Membres titulaires

- la directrice des ressources humaines, présidente,
- un fonctionnaire du Secrétariat général appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent,
- un fonctionnaire de la direction des Affaires juridiques appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent,
- un fonctionnaire de la direction du Budget appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent,

Additif n° 1 au BO n° 42 – septembre-octobre 2011

- un fonctionnaire de la direction générale du Trésor appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent,

2) Membres suppléants

- le sous-directeur des ressources humaines de l'administration centrale,
- un fonctionnaire de la direction générale du Trésor ayant au moins le grade d'attaché principal du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie,
- un fonctionnaire de la direction des Affaires juridiques ayant au moins le grade d'attaché principal du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie,
- un fonctionnaire de la direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services, ayant au moins le grade d'attaché principal du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie,
- un fonctionnaire de la direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes ayant au moins le grade d'attaché principal du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

Commission administrative paritaire des traducteurs

1) Membres titulaires

- la directrice des ressources humaines, présidente,
- un fonctionnaire du Secrétariat général appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent.

2) Membres suppléants

- le sous-directeur des ressources humaines de l'administration centrale,
- un fonctionnaire du Secrétariat général ayant au moins le grade d'attaché principal du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

Commission administrative paritaire des conseillers techniques de service social des administrations de l'État

1) Membre titulaire

- la directrice des ressources humaines, présidente.

2) Membre suppléant

- un fonctionnaire de la direction des ressources humaines, appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent

Commission administrative paritaire des ingénieurs économistes de la construction

1) Membres titulaires

- la directrice des ressources humaines, présidente,
- le chef du service des affaires financières et immobilières du Secrétariat général.

2) Membres suppléants

- le sous-directeur des ressources humaines de l'administration centrale,
- un fonctionnaire du Secrétariat général ayant au moins le grade d'attaché principal du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

Commission administrative paritaire des professeurs des écoles des mines

1) Membres titulaires

- le sous-directeur des ressources humaines de l'administration centrale, président,
- le chef de la mission de tutelle des écoles au Conseil général de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies,
- un directeur adjoint à l'École nationale supérieure des mines de Paris,
- un directeur adjoint à l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne,
- un directeur adjoint à l'École nationale supérieure des techniques Industrielles et des mines de Douai,
- un directeur adjoint à l'École nationale supérieure des techniques Industrielles et des mines de Nantes.

2) Membres suppléants

- un fonctionnaire du Secrétariat général appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent,
- un adjoint au chef de la mission de tutelle des écoles au Conseil général de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies,
- le secrétaire général de l'École nationale supérieure des mines de Paris,
- le secrétaire général de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne,
- le secrétaire général de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines Douai,
- le secrétaire général de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Nantes.

Commission administrative paritaire des maîtres assistants des écoles des mines

1) Membres titulaires

- le sous-directeur des ressources humaines de l'administration centrale, président,
- le chef de la mission de tutelle des écoles au Conseil général de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies,
- un directeur adjoint à l'École nationale supérieure des mines de Paris,
- un directeur adjoint à l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Nantes.

2) Membres suppléants

- un fonctionnaire du Secrétariat général appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent,
- un adjoint au chef de la mission de tutelle des écoles au Conseil général de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies,
- le secrétaire général de l'École nationale supérieure des mines de Paris,
- le secrétaire général de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Nantes.

Commission administrative paritaire des secrétaires administratifs des administrations de l'État

1) Membres titulaires

- le sous-directeur des ressources humaines de l'administration centrale, président,
- un fonctionnaire du Secrétariat général appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire de la direction des Affaires juridiques appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire de la direction générale du Trésor appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire de la direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire de la direction du Budget appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire de la direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire de la direction générale des Finances publiques appartenant à un corps de catégorie A.

2) Membres suppléants

- un fonctionnaire de la direction des ressources humaines appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent,
- un fonctionnaire de la direction des Affaires juridiques appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire de la direction du Trésor appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire de la direction générale des Finances publiques appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire de la direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire de la direction du Budget appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire de la direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire du service du contrôle budgétaire et comptable ministériel appartenant à un corps de catégorie A.

Commission administrative paritaire des assistants de service social des administrations de l'État

1) Membres titulaires

- la directrice des ressources humaines, présidente,
- le sous-directeur des politiques sociales et des conditions de travail du Secrétariat général,
- un fonctionnaire du Secrétariat général appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent,
- un fonctionnaire du Secrétariat général appartenant au corps des attachés du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

2) Membres suppléants

- un fonctionnaire de la direction des ressources humaines appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent,
- un fonctionnaire du Secrétariat général appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire du Secrétariat général appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire du Secrétariat général appartenant à un corps de catégorie A.

Commission administrative paritaire des dessinateurs-projeteurs

1) Membre titulaire

- le sous-directeur des ressources humaines de l'administration centrale, président,

2) Membre suppléant

- un fonctionnaire de la direction des ressources humaines appartenant à un corps de catégorie de catégorie A.

Commission administrative paritaire des techniciens de laboratoire des écoles nationales des mines

1) Membres titulaires

- un fonctionnaire de la direction des ressources humaines appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent, président,
- le chef de la mission de tutelle des écoles au Conseil général de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies,
- un fonctionnaire de l'École nationale supérieure des mines de Paris appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Nantes appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire du Conseil général de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies appartenant à un corps de catégorie A.

2) Membres suppléants

- un fonctionnaire de la direction des ressources humaines appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire du Conseil général de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire du Conseil général de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Alès appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Albi appartenant à un corps de catégorie A.

Commission administrative paritaire des adjoints administratifs des administrations de l'État

1) Membres titulaires

- un fonctionnaire de la direction des ressources humaines appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent, président,
- un fonctionnaire de la direction des ressources humaines du Secrétariat général appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire du Secrétariat général appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire de la direction générale du Trésor appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire de la direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire de la direction du Budget appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire de la direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes appartenant à un corps de catégorie A.

2) Membres suppléants

- un fonctionnaire de la direction des ressources humaines ayant au moins le grade d'attaché principal du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie,
- un fonctionnaire du Secrétariat général appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire du Bureau des cabinets appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire de la direction des Affaires juridiques appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire de la direction générale du Trésor appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire de la direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services appartenant à un corps de catégorie A,

Additif n° 1 au BO n° 42 – septembre-octobre 2011

- un fonctionnaire de la direction générale des Finances publiques appartenant à un corps de catégorie A.

Commission administrative paritaire des adjoints techniques des administrations de l'État

1) Membres titulaires

- un fonctionnaire de la direction des ressources humaines appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent, président,
- un fonctionnaire du Secrétariat général appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire du Conseil général de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire du Secrétariat général appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire du Secrétariat général appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire du Secrétariat général appartenant à un corps de catégorie A.

2) Membres suppléants

- un fonctionnaire de direction des ressources humaines ayant au moins le grade d'attaché principal du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie,
- un fonctionnaire du Secrétariat général appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire du Secrétariat général appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire du Secrétariat général appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire du Secrétariat général appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire du Conseil général de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies appartenant à un corps de catégorie A.

Commission administrative paritaire des personnels de maîtrise (Imprimerie nationale)

1) Membre titulaire

- le sous-directeur des ressources humaines de l'administration centrale, président,
- un fonctionnaire de la direction générale des Finances publiques appartenant à un corps de catégorie A.

2) Membre suppléant

- un fonctionnaire de direction des ressources humaines ayant au moins le grade d'attaché principal du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie,
- un fonctionnaire de la direction générale des Finances publiques appartenant à un corps de catégorie A.

***Commission administrative paritaire des personnels de la correction
(Imprimerie nationale)***

1) Membres titulaires

- un fonctionnaire de la direction des ressources humaines appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent, président,

2) Membre suppléant

- un fonctionnaire de direction des ressources humaines ayant au moins le grade d'attaché principal du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie,

article 2

Sont désignés en qualité de représentants de l'administration aux commissions consultatives paritaires ci-après :

***Commission consultative paritaire des agents contractuels de
l'administration centrale***

1) Membres titulaires

- le sous-directeur des ressources humaines de l'administration centrale, président,
- un fonctionnaire du Secrétariat général appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire de la direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services appartenant au corps des administrateurs civils ou assimilé,
- un fonctionnaire de la direction générale de la Modernisation de l'État appartenant au corps des administrateurs civils ou assimilé,

2) Membres suppléants

- un fonctionnaire du Secrétariat général appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent,
- un fonctionnaire de la direction du Budget appartenant à un corps classé dans la catégorie A,
- un fonctionnaire de la direction générale du Trésor appartenant à un corps classé dans la catégorie A,
- un fonctionnaire de la direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services appartenant à un corps classé dans la catégorie A.

***Commission consultative paritaire des chargés de mission contractuels
régis par la décision de 1971 et agents contractuels assimilés***

1) Membres titulaires

- le sous-directeur des ressources humaines de l'administration centrale, président,
- un fonctionnaire de la direction générale du Trésor appartenant au corps des administrateurs civils ou assimilé.

2) Membres suppléants

- un fonctionnaire du Secrétariat général appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent,
- un fonctionnaire de la direction générale du Trésor appartenant à un corps classé dans la catégorie A.

Commission consultative paritaire des chargés de mission contractuels régis par le décret de 1975

1) Membres titulaires

- le sous-directeur des ressources humaines de l'administration centrale, président,
- un fonctionnaire du Secrétariat général appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent,
- un fonctionnaire de la direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent,
- le chef de la mission de tutelle des écoles au Conseil général de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies,
- un fonctionnaire de la direction générale de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire de la direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes appartenant à un corps de catégorie A.

2) Membres suppléants

- un fonctionnaire du Secrétariat général appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent,
- un fonctionnaire de la direction des Affaires juridiques ayant au moins le grade d'attaché principal du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie,
- un fonctionnaire de la direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services ayant au moins le grade d'attaché principal du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie,
- un fonctionnaire du Secrétariat général ayant au moins le grade d'attaché principal du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie,
- un fonctionnaire du Conseil général de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire de la direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes appartenant à un corps de catégorie A.

Commission consultative paritaire des ingénieurs mécaniciens électriciens

1) Membres titulaires

- le sous-directeur des ressources humaines de l'administration centrale, président.

2) Membres suppléants

- un fonctionnaire de l'administration centrale appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent.

Commission consultative paritaire des ingénieurs adjoints

1) Membres titulaires

- le sous-directeur des ressources humaines de l'administration centrale, président,
- un fonctionnaire de l'administration centrale appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent.

2) Membres suppléants

- un fonctionnaire ayant au moins le grade d'attaché principal du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie,
- un fonctionnaire appartenant à un corps de catégorie A.

Commission consultative paritaire des ouvriers (statut alcools)

1) Membre titulaire

- le sous-directeur des ressources humaines de l'administration centrale, président.

2) Membre suppléant

- un fonctionnaire ayant au moins le grade d'attaché principal du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

Commission consultative paritaire des conducteurs de véhicules poids-lourds (statut alcools)

1) Membre titulaire

- le sous-directeur des ressources humaines de l'administration centrale, président.

2) Membre suppléant

- un fonctionnaire ayant au moins le grade d'attaché principal du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

Commission consultative paritaire des médecins de prévention

1) Membres titulaires

- le sous-directeur des ressources humaines de l'administration centrale, président,
- un fonctionnaire de la direction des ressources humaines appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent.

2) Membres suppléants

- un fonctionnaire du Secrétariat général appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent,

Additif n° 1 au BO n° 42 – septembre-octobre 2011

- un fonctionnaire du Secrétariat général ayant au moins le grade d'attaché principal du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

article 3

Le mandat des membres des commissions administratives et consultatives paritaires placées auprès de la directrice des ressources humaines entrera en vigueur à la date de publication de l'arrêté.

article 4

L'arrêté du 27 février 2008 portant nomination des représentants de l'administration aux commissions administratives paritaires à l'administration centrale du ministère de l'Économie, des Finances et de l'emploi et du ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique est abrogé.

article 5

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et du ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État.

Fait à Paris, le 17 novembre 2011

Le ministre de l'Économie,
des Finances et de l'Industrie

La ministre du Budget, des Comptes publics
et de la Réforme de l'État

Le ministre de la Fonction publique

Et par délégation

Le secrétaire général

Dominique Lamiot

Décision du 17 novembre 2011 portant désignation des représentants des personnels aux commissions administratives paritaires et aux commissions consultatives paritaires du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, du ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État et du ministère de la Fonction publique

Le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, la ministre du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État et le ministre de la Fonction publique,

Vu l'arrêté du 29 juillet 2011 instituant des commissions administratives paritaires à l'administration centrale du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, du ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État et du ministère de la Fonction publique et fixant la date des élections ;

Vu l'arrêté du 29 juillet 2011 instituant des commissions consultatives paritaires à l'administration centrale du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, du ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État et du ministère de la Fonction publique et fixant la date des élections ;

Vu les procès-verbaux du scrutin du 20 octobre 2011 relatif à l'élection des représentants des personnels aux commissions administratives paritaires et commissions consultatives paritaires du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, du ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État et du ministère de la Fonction publique.

Sont désignés en tant que représentants des personnels :

A la CAP n° 1 : corps des contrôleurs généraux économiques et financiers

Membres titulaires

Membres suppléants

Contrôleurs généraux économiques et financiers de 1^{ère} classe

Mme *Elisabeth* Kahn (CFDT Centrales Finances)

M. *Marc* Béraud-Chaulet (Entente Force Ouvrière)

M. *Maurice* Betroso (CFDT Centrales Finances)

Mme *Clorindre* Cianfarani (Entente Force Ouvrière)

Contrôleurs généraux économiques et financiers de 2^{ème} classe

M. *Olivier* Caillou (CFDT Centrales Finances)

M. *Martin* Le Cœur (CFDT Centrales Finances)

M. *Olivier* Goulet (CFDT Centrales Finances)

M. *Marc* Kreckelbergh (CFDT Centrales Finances)

A la CAP n° 3 : corps des administrateurs civils

Membres titulaires

Membres suppléants

Administrateur civil hors classe

Mme *Chantal* Labat-Gest (CFDT Centrales Finances)
M. *Michel* Gilles (USAC-CGC et SPSCM)

M. *Frédéric* Sans (CFDT Centrales Finances)
Mme *Brigitte* Bouquet (USAC-CGC et SPSCM)

Administrateur civil

M. *Gabriel* Cumenge (CFDT Centrales Finances)
M. *Patrick* Roux (CFDT Centrales Finances)

Mme *Nadine* Richard (CFDT Centrales Finances)
M. *Laurent* Perrin (CFDT Centrales Finances)

A la CAP n° 4 : corps des administrateurs financiers de la Caisse nationale du Crédit agricole

Membres titulaires

Membres suppléants

Administrateurs financiers hors classe

M. *Laurent* Micheaud (SPSCM)

M. *Patrick* Jacob (SPSCM)

A la CAP n° 5 : corps des attachés d'administration du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

Membres titulaires

Membres suppléants

Attachés principaux

Mme *Christiane* Joho (CFDT Centrales Finances)
Mme *Françoise* Jacquet-Saillard (CGT)

M. *Daniel* Rouzy (CFDT Centrales Finances)
M. *Mounir* Ould Ghouil (CGT)

Attachés

Mme *Véronique* Vecciani (CFDT Centrales Finances)
M. *Gérard* Alligni (SPAC-UNSA)

M. *Jean-Pierre* Tinchon (CFDT Centrales Finances)
Mme *Nadia* Bel Raouti (SPAC-UNSA)
M. *Patrick* Oudin (CGC-Centrale et SPSCM)

Mme *Françoise* Rouquette (CGC-Centrale et SPSCM)

A la CAP n° 6 : corps des traducteurs

Membres titulaires

Membres suppléants

Traducteurs principaux

Mme *Christine* Le Cardiec (CFDT
Centrales Finances)

Mme *Karine* Bokobza-Perez (CFDT
Centrales Finances)

Traducteurs

Mme *Anne-Claire* Rabret (SUD
Centrale)

Mme *Karine* Vinuesa (SUD Centrale)

A la CAP n° 7 : corps des conseillers techniques de service social des administrations de l'État

Membres titulaires

Membres suppléants

Conseillers techniques de service social

Mme *Anne* Lemaitre (CFDT
Centrales Finances)

Mme *Pascale* Blanchon (CFDT
Centrales Finances)

A la CAP n° 8 : corps des ingénieurs économistes de la construction

Membres titulaires

Membres suppléants

Ingénieurs économistes de la construction de classe supérieure

M. *Hervé* Bodzon (CGT)

M. *Robert* Fenninger (CGT)

Ingénieurs économistes de la construction de classe normale

M. *Michel* Vogel (Entente Force
Ouvrière)

M. *Patrick* Duvieux (Entente Force
Ouvrière)

A la CAP n° 9 : corps des professeurs des écoles des mines

Membres titulaires

Membres suppléants

Professeurs des écoles des mines de classe exceptionnelle

M. *Jean-François* Agassant (CFDT
Centrales Finances)

M. *Lionel* Dupont (CFDT Centrales
Finances)

M. *Jérôme* Adnot (CFDT Centrales
Finances)

M. *Dominique* Marchio (CFDT
Centrales Finances)

Professeur des écoles des mines de 1^{ère} classe

M. *Bernard* Bourges (CFDT Centrales Finances)
M. *Christophe* Lecerf (SPAC-UNSA)

Mme *Marie-Reine* Boudarel (CFDT Centrales Finances)
M. *Bernard* Baudoin (SPAC-UNSA)

Professeur des écoles des mines de 2^{ème} classe

M. *Guy* Minguet (CFDT Centrales Finances)
M. *Karim* Inal (CFDT Centrales Finances)

M. *Stéphane* Panier (CFDT Centrales Finances)
M. *Jean-Claude* Royer (CFDT Centrales Finances)

A la CAP n° 10 : corps des maîtres assistants des écoles de mines

Membres titulaires

Membres suppléants

Maîtres assistants des écoles des mines hors classe

M. *Paul* Gaborit (CFDT Centrales Finances)
Mme *Catherine* Douchain (SPAC-UNSA)

M. *Michel* Beigbeder (CFDT Centrales Finances)
M. *Gabriel* Houssaye (SPAC-UNSA)

Maîtres assistants des écoles des mines de classe normale

Mme *Claire* Longuet (CFDT Centrales Finances)
M. *Vincent* Derozier (CGC Centrale et SPSCM)

M. *Olivier* Skawinski (CFDT Centrales Finances)
M. *François* Bilteryst (CGC Centrale et SPSCM)

A la CAP n° 11 : corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État

Membres titulaires

Membres suppléants

Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle

M. *Christian* Chamoreau (CFDT Centrales Finances)
Mme *Laurence* Rondeau (SPAC-UNSA)
Mme *Martine* Mathey-Doret (CGT)

Mme *Virginie* Labis (CFDT Centrales Finances)
M. *Jean-Michel* Dumas (SPAC-UNSA)
M. *Jean-Pierre* Picchi (CGT)

Secrétaires administratifs de classe supérieure

M. *Bernard* Chelle (Entente Force Ouvrière)
Mme *Sylviane* Lahaye (SPSCM)

Mme *Dominique* Rigal (Entente Force Ouvrière)
Mme *Agnès* Patca (SPSCM)

Secrétaires administratifs de classe normale

Mme *Pierrette* Barbeoc'h (CFDT Centrales Finances)

Mme *Patricia* Laspas (SUD Centrale et Solidaires IDD)

Mme *Joëlle* Barbolosi (CFTC Centrale Finances)

M. *Sébastien* Perre (CFDT Centrales Finances)

Mme *Catherine* Goguelat (SUD Centrale et Solidaires IDD)

Mme *Catherine* Hubert (CFTC Centrale Finances)

A la CAP n° 12 : corps des assistants de service social des administrations de l'État

Membres titulaires

Membres suppléants

Assistants de service social principaux

Mme *Marie-José* Nambotin (CFDT Centrales Finances)

Mme *Roselyne* Gleizes-Givanovitch (SPASS et SPAC-UNSA)

Mme *Eliane* Georges (CFDT Centrales Finances)

Mme *Brigitte* Clément (SPASS et SPAC-UNSA)

Assistants de service social

Mme *Caroline* Gallerand (CFDT Centrales Finances)

Mme *Christel* Agostini (SPASS et SPAC-UNSA)

M. *Luc* Pawlak (CFDT Centrales Finances)

Mme *Isabelle* Marquez (SPASS et SPAC-UNSA)

A la CAP n° 13 : corps des dessinateurs projeteurs

Membres titulaires

Membres suppléants

Dessinateurs projeteurs

M. *Alain* Seux (CGT)

M. *Pascal* Seux (CGT)

A la CAP n° 14 : corps des techniciens de laboratoire des écoles des mines

Membres titulaires

Membres suppléants

Techniciens de laboratoire des écoles des mines de classe exceptionnelle

Mme *Françoise* Di Rienzo (CFDT Centrales Finances)

M. *Sylvain* Buonomo (CGT)

M. *Richard* Methner (CFDT Centrales Finances)

M. *Jean-Michel* Mouys (CGT)

Techniciens de laboratoire des écoles des mines de classe supérieure

M. *Bruno* Remy (SPAC-UNSA)
M. *Bernard* Zielinski (SPAC-UNSA)

M. *Bruno* Pagniez (SPAC-UNSA)
M. *Laurent* Boistel (SPAC-UNSA)

Techniciens de laboratoire des écoles des mines de classe normale

M. *Pierre* Bedart (CFDT Centrales
Finances)
Mme *Delphine* Juhem (CFDT
Centrales Finances)

M. *Erick* Brotons (CFDT Centrales
Finances)
M. *Albert* Boyer (CFDT Centrales
Finances)

A la CAP n° 15 : corps des adjoints administratifs des administrations de l'État

Membres titulaires

Membres suppléants

Adjoints administratifs principaux de 1ère classe

M. *Patrick* Ferjule (Entente Force
Ouvrière)
Mme *Valérie* Boulay (CGT)
Mme *Evelyne* Higounet (CFDT
Centrales Finances)

Mme *Claude* Guerrault (Entente
Force Ouvrière)
Mme *Clotilde* Leblanc (CGT)
Mme *Marie-Line* Cardona-Valls
(CFDT Centrales Finances)

Adjoints administratifs principaux de 2ème classe

M. *Laurent* Avril (SPAC-UNSA)
Mme *Solange* Kuczynski (SPSCM)

M. *Bruno* Orgebin (SPAC-UNSA)
Mme *Sylviane* Coste (SPSCM)

Adjoints administratifs 1^{ère} et 2^{ème} classe

Mme *Laurence* Mater (Entente Force
Ouvrière)
M. *Grégory* Chaulx (CGT)

Mme *Régine* Elsass-Chiappini
(Entente Force Ouvrière)
M. *Henri-Claude* Longlade (CGT)

A la CAP n° 16 : corps des adjoints techniques des administrations de l'État

Membres titulaires

Membres suppléants

Adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe

M. *Fabrice* Pierrot (CGT)
M. *Denis* Marteaux (SPSCM)

M. *Jean-Dominique* Antonini (CGT)
M. *Dominique* Buonis (SPSCM)

Adjoint techniques principaux de 2^{ème} classe

M. *Jean-Pierre* Delforge (SPAC-UNSA)

M. *Yobann* Lemaulf (CGT)

M. *Alfred* Sibieta (SPAC-UNSA)

M. *Stéphane* Lecoœur (CGT)

Adjoint techniques de 1^{ère} et 2^{ème} classe

M. *Serge* Defoort (SPSCM)

M. *Guillaume* Nelaton (CGT)

M. *Laurent* Guyllierminetti (SPSCM)

M. *Sacha* Petrovski (CGT)

A la CAP n° 17 : corps des personnels de maîtrise (Imprimerie nationale)

Membres titulaires

Membres suppléants

Protes principaux et protes de l'Imprimerie nationale

M. *Rudy* Lemoine (CFDT Centrales Finances et CGT Centrale)

M. *Norbert* Delahaie (CFDT Centrales Finances et CGT Centrale)

M. *Didier* Deron (CFDT Centrales Finances et CGT Centrale)

Mme *Monique* Lenormand (CFDT Centrales Finances et CGT Centrale)

A la CAP n° 18 : corps des personnels de la correction (Imprimerie nationale)

Membres titulaires

Membres suppléants

Correcteurs principaux et correcteurs de l'Imprimerie nationale

Mme *Elisabeth* Juge-Le-Roux (CFDT Centrales Finances et CGT Centrale)

Mme *Mona* Kubec (CFDT Centrales Finances et CGT Centrale)

A la CCP n° 1 : agents contractuels de l'administration centrale

Membres titulaires

Membres suppléants

Agents contractuels sous CDI

M. *François* Beauvais (CFDT Centrales Finances)

M. *Jean-Emmanuel* Rougier (SPSCM et CGC Centrale)

Mme *Catherine* Longe-Maille (CFDT Centrales Finances)

Mme *Morgane* Lesage (SPSCM et CGC Centrale)

Agents contractuels sous CDD

M. *Sylvain* Chevalier (CFDT Centrales Finances)

M. *Erwan* Colleu (CGT)

M. *Edmond* Abbou (CFDT Centrales Finances)

Mme *Sandrine* Adobati (CGT)

A la CCP n° 2 : chargés de mission contractuels régis par la décision de 1971 et agents contractuels assimilés

Membres titulaires

Membres suppléants

Chargés de mission contractuels régis par la décision de 1971 et agents contractuels assimilés

M. *Jean-Michel* Baron (CFDT Centrales Finances et CGT centrale)

Mme *Geneviève* Morhange (CFDT Centrales Finances et CGT centrale)

Mme *Marie-Thérèse* Pouliquen (CFDT Centrales Finances et CGT centrale)

Mme *Janine* Bedoucha (CFDT Centrales Finances et CGT centrale)

A la CCP n° 3 : agents contractuels régis par le décret n°75-62 du 28 janvier 1975

Membres titulaires

Membres suppléants

Chargés de mission de classe exceptionnelle

Mme *Hélène* Brunet-Lecomte (ASCMEFI-FO)

Mme *Sylvie* Pascot (ASCMEFI-FO)

Mme *Dominique* Guiraud-Deville (ASCMEFI-FO)

M. *Guy* Barbier (ASCMEFI-FO)

Chargés de mission de classe normale

M. *René-Pierre* Didot (ASCMEFI-FO)

M. *Jean-Marc* Cholet (CFDT Centrales Finances)

M. *Bruno* Claparede (ASCMEFI FO)

Mme *Joëlle* Le Goff (CFDT Centrales Finances)

Agents contractuels hors catégorie

M. *Philippe* Crignon (CFTC Centrale Finances)

M. *Frédéric* Charmot (CFTC Centrale Finances)

Agents contractuels 1^{ère} et 2^{ème} catégorie

Mme *Evelyne* Peyrillou (ASCMEFI-FO)

M. *Michel* Pichot (ASCMEFI-FO)

A la CCP n° 4 catégorie A : ingénieurs mécaniciens électriciens

Membres titulaires

Membres suppléants

Ingénieurs mécaniciens électriciens

M. *Didier* Serre (SPSCM)

M. *Pierre* Maitre (SPSCM)

A la CCP n° 5 catégorie B : ingénieurs adjoints

Membres titulaires

Membres suppléants

Ingénieurs adjoints

M. *Patrice* Foutieau (SPSCM)
M. *Dominique* Tricoire (CGT)

M. *Michel* Marlier (SPSCM)
M. *Marc* Mathe (CGT)

A la CCP n° 6 : ouvriers (statut alcools)

Membres titulaires

Membres suppléants

Ouvriers « Statut Alcools »

M. *Philippe* Auger (CGT)

M. *Serge* Leblan (CGT)

A la CCP n° 7 : conducteurs de véhicules poids-lourds (statut alcools)

Membres titulaires

Membres suppléants

Conducteurs de véhicules poids-lourds « Statut Alcools »

M. *Olivier* Andrieux (SPAC-UNSA)

M. *Patrice* Pinard (SPAC-UNSA)

A la CCP n° 8 : médecins de prévention

Titulaires

Suppléants

Médecins de prévention

Dr *Annie* Coquin-Georgeac
(Entente Force Ouvrière)

Dr *Nathalie* Perrier (Entente Force
Ouvrière)

Dr *Monique* Le Maitre-Prieto (Entente
Force Ouvrière)

Dr *Béatrice* De Lamer (Entente Force
Ouvrière)

Fait à Paris, le 17 novembre 2011

Le ministre de l'Économie,
des Finances et de l'Industrie

La ministre du Budget, des Comptes publics
et de la Réforme de l'État

Le ministre de la Fonction publique

Et par délégation

La directrice des ressources humaines

Michèle Féjоз

Arrêté du 23 novembre 2011
portant composition du comité technique ministériel unique du
ministère chargé de l'Économie, des Finances et de l'Industrie
et du ministère chargé du Budget, des Comptes publics
et de la Réforme de l'État
et du ministère chargé de la Fonction publique

Le ministre chargé de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, le ministre chargé du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État et le ministre chargé de la Fonction publique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2011 modifié portant création et organisation générale des comités techniques au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et au ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales du 4 novembre 2011 pour l'élection des représentants du personnel au comité technique ministériel unique du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, du ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État et du ministère de la Fonction publique ;

arrêtent

article 1

Le comité technique ministériel unique institué au ministère chargé de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, au ministère chargé du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État et au ministère chargé de la Fonction publique est présidé conjointement par le ministre chargé de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, le ministre chargé du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État et le ministre chargé de la Fonction publique.

En cas d'absence ou d'empêchement de l'un d'eux ou de deux d'entre eux, le ou les autres ministres président le comité. En cas d'absence ou d'empêchement des trois ministres, le comité est présidé par leur représentant.

article 2

Le comité technique ministériel unique mentionné à l'article 1 comprend, outre le ou les présidents :

a) En qualité de représentant de l'administration :

- le directeur des ressources humaines.

b) En qualité de représentants du personnel :

- au titre de la *fédération des Finances CGT (confédération générale du travail)*

Titulaires : Mme Tejas *Patricia*, M. Derigny *Alexandre*, M. Vadebout *Olivier*, Mlle Azoulay-Rousseau *Anne*, Mme Oreme-Wichegrod *Evelyne*

Additif n° 1 au BO n° 42 – septembre-octobre 2011

Suppléants : Mlle Herviant *Julie*, Mme Renaud *Françoise*, Mme Guerra *Hélène*, M. Barsacq *Pierre*, Mme Leveille *Christine*

- *au titre l'union syndicale Solidaires*

Titulaires : M. Gathier *Laurent*, Mlle Jourdan *Roselyne*, M. Bock *Philippe*, Mlle Capitaine *Dominique*

Suppléants : M. Paillusson *Emmanuel*, Mme Louisot *Christine*, M. Drezet *Vincent*, Mme Deleplace *Marie-Thérèse*

- *au titre de la fédération des Finances force ouvrière*

Titulaires : M. Aubursin *Laurent*, Mme Gauchet *Françoise*, M. Grasset *Philippe*

Suppléants : Mme Phelix *Françoise*, M. Courtois *Didier*, Mme Boutonnet *Michèle*

- *au titre de la confédération française du travail (CFDT)*

Titulaires : M. Leroux *Damien*, Mme Joho *Christiane*

Suppléants : M. Samson *Philippe*, Mme Sicard *Annick*

- *au titre des fédérations des Finances CFTC (confédération française des travailleurs chrétiens) et UNSA (union nationale des syndicats autonomes)*

Titulaire : Mme Naït Amara *Isabelle*

Suppléant : M. Doumont *Luc*

article 3

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère chargé de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et au Bulletin officiel du ministère chargé du Budget, des Comptes publics, et de la Réforme de l'État.

Fait à Paris, le 23 novembre 2011

Le ministre chargé de l'Économie,
des Finances et de l'Industrie

Le ministre chargé du Budget, des Comptes publics
et de la Réforme de l'État

Le ministre chargé de la Fonction publique
et par délégation,

Le secrétaire général,

Dominique Lamiot

Arrêté du 23 novembre 2011
portant composition du comité technique d'administration centrale
unique du ministère chargé de l'Économie, des Finances et de
l'Industrie,
du ministère chargé du Budget, des Comptes publics
et de la Réforme de l'État
et du ministère chargé de la Fonction publique

Le ministre chargé de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, le ministre chargé du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État et le ministre chargé de la Fonction publique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2011 modifié portant création et organisation générale des comités techniques au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et au ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales du 25 octobre 2011 pour l'élection des représentants du personnel au comité technique unique d'administration centrale du ministère chargé de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et du ministère chargé du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique ;

arrêtent

article 1

Le comité technique unique d'administration centrale institué au ministère chargé de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, au ministère chargé du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État et au ministère chargé de la Fonction publique comprend :

a) En qualité de représentants de l'administration :

- le secrétaire général, président ;
- le sous-directeur des ressources humaines de l'administration centrale.

b) En qualité de représentants du personnel :

- *au titre du syndicat confédération française du travail (CFDT)*

Titulaires : Mme Joho *Christiane*, M. Cholet *Jean-Marc*, Mme Davi de Bona *Laurence*

Suppléants : M. Chamoreau *Christian*, Mme Labat-Gest *Chantal*, M. Jean *Patrick*

- *au titre du syndicat confédération générale du travail (CGT)*

Titulaires : Mme Cressely *Ghislaine*, Mme Doucoure *Chantal*

Additif n° 1 au BO n° 42 – septembre-octobre 2011

Suppléants : M. Lestrade *Thierry*, Mme Renaud *Françoise*

- *au titre de l'entente force ouvrière (FO)*

Titulaire : M. Zamora *Jean-François*

Suppléante: Mme Dounaevsky *Patricia*

- *au titre du syndicat professionnel autonome de l'administration centrale (SPAC-UNSA)*

Titulaire : M. Alligni *Gérard*

Suppléante: Mme Pasquet *Catherine*

- *au titre de l'union pour la liberté d'expression (SPSCM-FGAF et CFE-CGC)*

Titulaire : M. Marlier *Michel*

Suppléant : M. Marque *Claude*

- *au titre des organisations syndicales SUD administration centrale MINEFI et solidaires CCRF & SCL*

Titulaire : Mme Deleplace *Marie-Thérèse*

Suppléante : Mme Cornier *Françoise*

- *au titre du syndicat confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) centrale Finances*

Titulaire : Mme Watier *Catherine*

Suppléant : M. Perez *Philippe*

article 2

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin Officiel du ministère chargé de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et du ministère chargé du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État

Fait à Paris, le 23 novembre 2011

Le ministre chargé de l'Économie,
des Finances et de l'Industrie

Le ministre chargé du Budget, des Comptes publics
et de la Réforme de l'État

Le ministre chargé de la Fonction publique
et par délégation,

Le secrétaire général,

Dominique Lamiot

Arrêté du 23 novembre 2011
portant composition du comité technique spécial des services
techniques de l'administration centrale du ministère chargé de
l'Économie, des Finances et de l'Industrie, et du ministère chargé du
Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État

Le ministre chargé de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, le ministre chargé du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2011 modifié portant création et organisation générale des comités techniques au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et au ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales du 26 octobre 2011 pour l'élection des représentants du personnel au comité technique spécial des services techniques de l'administration centrale du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, du ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État et du ministère de la Fonction publique ;

arrêtent

article 1

Le comité technique spécial des services techniques de l'administration centrale du ministère chargé de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et du ministère chargé du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État comprend :

a) En qualité de représentants de l'administration :

- le chef du service de l'environnement professionnel, président ;
- le sous-directeur du cadre de vie.

b) En qualité de représentants du personnel :

- *au titre du syndicat confédération générale du travail (CGT)*

Titulaires : M. Bige *Dominique*, M. Favro *Jean-François*, M. Pierrot *Fabrice*

Suppléants : Mme Mounier *Sylvie*, M. Cottreau *Laurent*, M. Nelaton *Michel*

- *au titre du syndicat des personnels statuts de centrale MINEFI (SPSCM)*

Titulaire : M. Sannini *Bernard*, Mme Lenoir *Sylvie*

Suppléante: M. Buonis *Dominique*, M. Cassar *Jean-Pierre*

Additif n° 1 au BO n° 42 – septembre-octobre 2011

- au titre du syndicat professionnel autonome de l'administration centrale (SPAC-UNSA)

Titulaires : M. Leneveu *Jean-Luc*, M. Levinson *Pascal*

Suppléants : M. Coue *Claude*, M. Saugeot *Norbert*

- au titre du syndicat confédération française du travail (CFDT)

Titulaire : M. Martin *Pascal*

Suppléante : Mme Barbeoch *Pierrette*

article 2

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin Officiel du ministère chargé de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et du ministère chargé du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État.

Fait à Paris, le 23 novembre 2011

Le ministre chargé de l'Économie,
des Finances et de l'Industrie et

Le ministre chargé du Budget, des Comptes publics
et de la Réforme de l'État

et par délégation,

Le secrétaire général,

Dominique Lamiot

Arrêté du 23 novembre 2011
portant composition du comité technique spécial des services à
l'étranger de la direction générale du Trésor du ministère de
l'Économie, des Finances et de l'Industrie

Le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2011 modifié portant création et organisation générale des comités techniques au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et au ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales du 4 novembre 2011 pour l'élection des représentants du personnel au comité technique spécial des services à l'étranger de la direction générale du Trésor du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie ;

arrête

article 1

Le comité technique spécial des services à l'étranger de la direction générale du Trésor du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, comprend :

a) En qualité de représentants de l'administration :

- le directeur général du Trésor, président ;
- le secrétaire général, délégué aux ressources humaines.

b) En qualité de représentants du personnel :

- *au titre du syndicat des personnels du réseau international du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie - force ouvrière (SPRIM-FO)*

Titulaires : M. Boidin *Bernard*, M. Secula *Franc*, M. Duedal *Eric*, Mme Dine *Fouzia*, M. Flamand *François-Xavier*

Suppléants : M. Malo *Philippe*, M. Maupas-Oudinot *Marv*, M. Demange *Jean-Marie*
Mme BOUVET *Brigitte*, M. Boivin *Michel*

article 2

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

Fait à Paris, le 23 novembre 2011

Le ministre de l'Économie,
des Finances et de l'Industrie

et par délégation,

Le secrétaire général,

Dominique Lamiot

**Arrêté du 23 novembre 2011
portant composition du comité technique spécial
du service à compétence nationale TRACFIN**

Le ministre chargé de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et le ministre chargé du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2011 modifié portant création et organisation générale des comités techniques au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et au ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales du 20 octobre 2011 pour l'élection des représentants du personnel au comité technique spécial du service à compétence nationale TRACFIN ;

arrêtent :

article 1^{er}

Le comité technique spécial du service à compétence nationale TRACFIN comprend :

a) En qualité de représentants de l'administration :

- le chef du service, en charge du service à compétence nationale TRACFIN, président,
- le chef du département des affaires administratives et financières,

b) En qualité de représentants du personnel :

- *au titre du syndicat Confédération Générale du Travail (CGT)*
 - Titulaires : Mme Riffaud *Muriel*, Mme Lozai *Sylvie*
 - Suppléants : Mme Buret *Anne-Sophie*, M. Labeyrie *Christophe*
- *au titre du syndicat Force Ouvrière (FO)*
 - Titulaire : M. Courtois *Stéphane*
 - Suppléant : M. Oriot *Michaël*

Additif n° 1 au BO n° 42 – septembre-octobre 2011

article 2

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin Officiel du ministère chargé de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et du ministère chargé du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État.

Fait à Paris, le 23 novembre 2011

Le ministre chargé de l'Économie,
des Finances et de l'Industrie

Le ministre chargé du Budget, des Comptes publics
et de la Réforme de l'État

et par délégation,

Le secrétaire général,

Dominique Lamiot

Arrêté du 23 novembre 2011
portant nomination des représentants de l'administration aux
commissions administratives paritaires compétentes pour les
fonctionnaires techniques
de l'établissement public La Monnaie de Paris

Le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article R 121-5 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 68-270 du 19 mars 1968 modifié relatif à l'organisation de l'administration des Monnaies et médailles et au statut particulier des fonctionnaires techniques de cette administration ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire) ;

Vu l'arrêté du 24 août 2007 instituant des commissions consultatives paritaires dans l'établissement public à caractère Industriel et commercial La Monnaie de Paris ;

Sur la proposition du président directeur général de La Monnaie de Paris;

arrête :

article 1er

Sont désignés en qualité de représentants de l'administration aux commissions administratives paritaires ci-après :

Commission administrative paritaire des chefs de fabrication et chefs de fabrication adjoints

Membres titulaires

le président directeur général de La Monnaie de Paris, président,

le directeur industriel des Productions d'Art

Commission administrative paritaire des maîtres graveurs et graveurs

Membres titulaires

le président directeur général de La Monnaie de Paris, président,

le directeur industriel des Productions d'Art

Commission administrative paritaire des chefs mécaniciens et des adjoints techniques mécaniciens

Membres titulaires

le président directeur général de La Monnaie de Paris, président,

le directeur industriel des Productions d'Art

Commission administrative paritaire des chefs d'atelier principal et des chefs d'atelier

Membres titulaires

le président directeur général de La Monnaie de Paris, président,
le directeur industriel des Productions d'Art

article 2

Les membres titulaires désignés à l'article 1^{er} peuvent, en cas d'absence ou d'empêchement, se faire suppléer par un fonctionnaire du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie appartenant à un corps classé dans la catégorie A ou assimilé et parmi les personnels de La Monnaie de Paris exerçant des fonctions hiérarchiques équivalentes.

article 3

Le mandat des membres titulaires désignés à l'article 1^{er} prendra effet à compter de la date de publication du présent arrêté.

article 4

Le président directeur général de la Monnaie de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin Officiel* du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et du ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État.

Fait à Paris, le 23 novembre 2011

Le ministre de l'Économie,
des Finances et de l'Industrie

et par délégation

Le secrétaire général

Dominique Lamiot

ADDITIF AU BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE
L'EMPLOI ET DU MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS,
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT DE SEPTEMBRE-OCTOBRE 2011

*Édité par le service de la Communication
du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie
et du ministère du Budget, des Comptes publics,
et de la Réforme de l'État*

Accès : www.economie.gouv.fr/publications ou www.budget.gouv.fr/publications

ou

sites internet des ministères, rubrique : « vie pratique, Les bulletins officiels de l'administration centrale »

Publication : Joëlle Moigne
Tél. : 01 53 18 88 24
joelle.moigne@finances.gouv.fr